Nations Unies S/PV.5683



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5683e séance

Jeudi 24 mai 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Ikouebe
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Ruiz Rosas
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

07-35672 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne la parole

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Les événements récents mettent clairement en lumière à quel point le conflit qui sévit au Moyen-Orient reste explosif et à quel point les obstacles qui empêchent de progresser vers la paix sont importants.

Dans l'immédiat, il faut s'occuper de mettre fin aux violences qui ont d'abord éclaté à Gaza avant de s'étendre au sud d'Israël. Plus les violences dureront, plus le risque d'escalade sera grand, plus l'existence du nouveau gouvernement d'unité nationale sera compromise et plus les chances d'avoir un dialogue israélo-palestinien seront réduites. Il incombe aux dirigeants des deux camps de faire tout leur possible pour endiguer la violence.

Au Liban, nous avons également assisté à une dangereuse explosion de la violence. Les affrontements armés opposant l'armée libanaise aux combattants du Fatah al-Islam autour des camps de réfugiés palestiniens ont rendu encore plus explosive la situation déjà fortement tendue.

À Gaza, des luttes de faction ont éclaté peu de temps après la démission, le 14 mai, du Ministre palestinien de l'intérieur Hani Kawasmeh. De violents combats de rue ont eu lieu entre des militants du Hamas et la Force exécutive, d'un côté, et, de l'autre, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne et les milices armées du Fatah. Des hommes armés du Hamas ont pris d'assaut le point de passage de Karni, ainsi que le domicile d'un haut responsable de la sécurité rattaché au Fatah. Des combats ont eu lieu dans des quartiers résidentiels, au mépris de la sûreté des civils. Au total, 68 Palestiniens ont trouvé la mort et plus de 200 ont été blessés dans les violences entre factions qui se sont intensifiées au cours du mois écoulé.

Le Secrétaire général a multiplié les appels pour qu'il soit mis fin à la violence. Il convient de louer l'Égypte pour ses efforts ininterrompus de médiation. Pour régler la situation dans sa globalité, les dirigeants palestiniens doivent s'acquitter de leurs fonctions, qui consistent à rétablir l'ordre dans les secteurs sous contrôle palestinien et à réformer le secteur de la sécurité.

Le nombre des roquettes tirées contre Israël est monté en flèche, s'élevant à 270 pour la période à l'examen. Elles ont frappé des habitations et des écoles dans la ville de Sderot, où le Gouvernement israélien a décrété l'état d'urgence. Une Israélienne a été tuée le 21 mai. À ces victimes s'ajoute l'évacuation d'un grand nombre de résidents. Le Secrétaire général met l'accent sur la nécessité de mettre fin aux tirs de roquettes.

En réaction aux tirs de roquettes, les chars israéliens sont pour la première fois entrés dans la bande de Gaza depuis la conclusion du cessez-le-feu en novembre de l'année dernière. L'aviation israélienne a mené des frappes aériennes contre des militants et des installations. Il y a pourtant eu des victimes civiles, parmi lesquelles six membres de la famille d'un parlementaire du Hamas, qui ont été tués au cours d'une frappe dirigée contre leur domicile. Au total, les violences israélo-palestiniennes et les tirs de roquettes ont fait, côté israélien, un mort et au moins 16 blessés auxquels s'ajoutent des dizaines de personnes soignées pour traumatisme, tandis que les frappes aériennes et les incursions terrestres des forces de défense israéliennes ont fait 57 morts, dont six enfants, et au moins 175 blessés parmi les Palestiniens.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël de se défendre, le Secrétaire général l'engage instamment à faire en sorte que ses opérations ne soient pas dirigées contre les civils et à ne pas les exposer à des risques inconsidérés. Toutes les parties sont tenues de respecter les principes fondamentaux du droit international

applicable. Le Secrétaire général s'est entretenu avec le Président Abbas et la Ministre des affaires étrangères Livni, les exhortant à tout mettre en œuvre pour apaiser la situation et à faire preuve de retenue. Tant que les tirs de roquettes se poursuivront, que les militants menaceront de reprendre les attentats-suicide à la bombe et que le Gouvernement israélien se dira déterminé à intensifier ses opérations, le risque d'escalade restera particulièrement élevé.

Les opérations et le personnel des Nations Unies sont exposés à des dangers bien réels. Le 7 mai, à Rafah, un accrochage entre Palestiniens a fait un mort et huit blessés, dont deux enfants, à proximité de l'école administrée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le journaliste britannique Alan Johnston, enlevé le 12 mars 2007, n'a toujours pas été libéré. Il n'y a également aucun fait nouveau concernant la libération du caporal israélien Shalit, capturé par des militants palestiniens le 25 juin 2006, ou celle des prisonniers palestiniens. Hier, Israël a arrêté 30 responsables du Hamas, parmi lesquels figurent des maires et des parlementaires élus. Le plus notable d'entre eux est le Ministre palestinien de l'éducation, M. Nasser Eddin Al-Sha'er, qui a pris une part active aux négociations ayant conduit à la formation du Gouvernement d'unité nationale.

Aucune disposition n'a été prise en vue de suspendre les travaux d'implantation ou le démantèlement des colonies avancées. De même, les colons dont j'avais parlé dans mon rapport du mois dernier n'ont toujours pas été expulsés du bâtiment situé dans le centre d'Hébron, malgré les instructions du Ministère de la défense. Début mai, un plan d'installation de trois colonies à Jérusalem-Est, prévoyant la construction de 20 000 unités de logement, a reçu une approbation préliminaire. Le Secrétaire général a fait part de son inquiétude à ce sujet et signalé que la suspension des activités d'implantation constituait l'une des obligations fondamentales prévues dans la première phase de la Feuille de route du Quatuor. Il a également indiqué que, Jérusalem-Est étant un territoire occupé, son statut définitif devait faire l'objet de négociations entre les parties. Les travaux d'édification du mur se sont poursuivis tout au long de la période à l'examen, en violation de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice.

Le mois écoulé a été marqué par une légère amélioration des déplacements dans la vallée du Jourdain. En revanche, les engagements pris en vue de faciliter le passage et les déplacements en Cisjordanie n'ont toujours pas été remplis. Au total, 549 obstacles physiques aux déplacements étaient en place au 15 mai 2007, soit un peu plus que le mois précédent. Les taux de fermeture ont doublé depuis la conclusion de l'Accord réglant les déplacements et le passage il y a 18 mois. Des mesures sérieuses n'ont que trop tardé. Un récent rapport de la Banque mondiale met en évidence le lien entre les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation des Palestiniens et le déclin constant de l'économie palestinienne. En bloquant l'accès des Palestiniens à la moitié de la Cisjordanie, les obstacles et le système de délivrance d'autorisations l'ont divisée en 10 enclaves isolées sur le plan économique.

Dans la bande de Gaza, le nombre des camions sortis en avril n'a représenté que 11 % du chiffre convenu dans l'Accord réglant les déplacements et le passage. En raison de la reprise des violences, Karni est resté fermé entre le 15 et le 20 mai et, depuis, n'a été que ponctuellement rouvert. Au 21 mai, le point de passage de Rafah n'avait été ouvert que cinq jours en un mois. Il y a lieu de se féliciter, en revanche, du renouvellement en cours de la Mission d'assistance à la frontière déployée par l'Union européenne à Rafah.

Le personnel des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires qui se rendent régulièrement en Israël continue de faire l'objet de traitements arbitraires, voire humiliants, de la part des autorités israéliennes. L'ONU s'efforce en permanence de régler les problèmes d'accès rencontrés par son personnel et par les autres agents humanitaires auprès du Ministère des affaires étrangères.

Il convient de saluer et d'appuyer la récente décision prise par les États-Unis de ne pas bloquer les virements bancaires effectués sur des comptes palestiniens, ainsi que le rétablissement d'un compte du trésor unique et les efforts déployés par le Ministre des finances Salaam Fayyad en vue de revenir à un processus budgétaire transparent et comptable. Le Gouvernement norvégien a l'intention de prochainement transférer 10 millions de dollars sur le compte de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous saluons également les efforts financiers du monde arabe, mais insistons sur le fait que l'essentiel est de verser les recettes fiscales retenues par Israël, dont le montant avoisine déjà 1 milliard de dollars. Par

ailleurs, le mécanisme international temporaire reste un instrument efficace et transparent pour effectuer les paiements destinés aux prestataires de services publics et aux Palestiniens les plus démunis.

Au cours de la période à l'examen, le principal événement survenu sur la scène politique israélienne a été la publication du rapport intérimaire de la Commission Winograd, qui s'est montrée très critique à l'égard de la conduite du conflit de l'an dernier contre le Hezbollah et a dénoncé le manque d'attention accordée à la négociation de la paix avec les voisins d'Israël. La version définitive du rapport est attendue pour le mois d'août.

Aucune rencontre bilatérale entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas n'a été organisée depuis le 15 avril. La prochaine est prévue, sous toute réserve, pour le 11 juin. La Secrétariat d'État des États-Unis Condoleezza Rice a remis une visite qu'elle comptait faire dans la région. Les conditions proposées par les États-Unis concernant la sécurité et la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage ont néanmoins été communiquées aux parties. Parmi ces conditions figurent le renforcement des opérations aux points de passage de Karni et de Rafah ainsi que l'assouplissement des restrictions des déplacements à l'intérieur de la Cisjordanie et entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Des efforts continuent d'être faits en faveur de l'Initiative de paix arabe, confirmée en mars par les membres de la Ligue des États arabes au sommet de Riyad. Au cours de la période à l'examen, des échanges ont eu lieu entre de hauts responsables israéliens, jordaniens et égyptiens. Ainsi, au Caire le 10 mai, la Ministre des affaires étrangères Livni s'est entretenue avec ses homologues jordanien et égyptien, tandis que le Premier Ministre Olmert et le Roi Abdallah de Jordanie se sont rencontrés le 15 mai. Une réunion de suivi au niveau ministériel devrait avoir lieu en Israël dans les semaines à venir.

Les membres du Quatuor ont eu un échange de vues informel très fructueux à Charm al-Cheikh avec les membres du Comité de la Ligue des États arabes chargé de la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe. Le Secrétaire général encourage vivement tous les intéressés à poursuivre l'examen des mesures à prendre pour tirer le plus grand profit de cette initiative majeure, qui jette les bases d'un règlement global du conflit israélo-arabe, en conformité avec les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il évoquera cette question auprès des autres membres du Quatuor lors de la réunion qui se tiendra la semaine prochaine à Berlin.

Je vais maintenant passer à la situation au Liban, où les conditions de sécurité se sont beaucoup détériorées au cours de la période considérée. Le 20 mai, de violents accrochages ont opposé les Forces armées libanaises et des hommes armés du Fatah el-Islam à Tripoli, dans le nord du Liban et aux alentours du camp de réfugiés palestiniens de Nahr al-Bared. Les combats ont éclaté à la suite d'une opération de la police venue arrêter, à Tripoli, des militants du Fatah el-Islam soupçonnés d'avoir dévalisé une banque un jour auparavant. Les militants ont refusé d'obtempérer aux ordres de la police, ce qui a donné lieu à un échange de tirs qui s'est propagé dans les rues avoisinantes. Ensuite, des hommes armés du Fatah el-Islam ont attaqué les positions de l'Armée libanaise situées à l'entrée du camp de réfugiés de Nahr al-Bared, tuant des soldats. Ces violents accrochages ont continué pendant les journées du lundi et du mardi. D'après les forces de sécurité et les médias, 32 soldats libanais et 22 membres du Fatah el-Islam ont perdu la vie depuis le début des combats dimanche.

La situation à laquelle sont confrontés les civils du camp de réfugiés est extrêmement difficile. Selon des sources palestiniennes à l'intérieur du camp, dans un premier temps, des milliers de personnes ont fui leurs foyers situés sur les pourtours du camp, théâtre des combats les plus intenses, pour aller s'abriter plus à l'intérieur du camp. Mardi et mercredi, profitant d'une trêve, 15 000 réfugiés au moins ont fui le camp. Des dizaines de maisons auraient été détruites, le nombre de victimes civiles serait en hausse, et la situation sanitaire s'aggraverait. Une grande partie de l'approvisionnement du camp en médicaments, en eau et en électricité aurait été coupée.

En raison des violents combats, l'UNRWA n'a pu dépêcher qu'un seul convoi d'assistance humanitaire dans le camp. Trois des six véhicules du convoi ont été complètement détruits ou lourdement endommagés au cours d'une attaque contre ledit convoi. On ne fait heureusement état d'aucun blessé parmi le personnel. Bien qu'il n'ait pas été possible d'en avoir une confirmation indépendante, des informations indiquent que 27 civils au moins auraient été tués et que 70 autres environ auraient été blessés depuis le début des combats.

Les principales factions palestiniennes au Liban se sont déclarées préoccupées par ces incidents et se sont dissociées du Fatah el-Islam. Des représentants palestiniens au Liban et plusieurs dirigeants palestiniens locaux ont continué de se réunir avec des responsables libanais afin d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens pendant les combats.

Le Gouvernement libanais a affirmé sa volonté de faire face à ce groupe et a également réaffirmé sa position, à savoir que l'Armée libanaise et les forces de sécurité doivent porter des armes. L'ensemble des populations libanaise et palestinienne ont appuyé cette approche, mais on n'en craint pas moins au Liban que cette instabilité ne se propage à d'autres camps.

Le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial pour le Liban ont fait des déclarations dans lesquelles ils condamnent avec force les actions criminelles du Fatah el-Islam qu'ils ont qualifiées d'attaques contre la stabilité et la souveraineté du Liban. Le Secrétaire général a appelé toutes les parties à mettre tout en œuvre pour protéger les civils innocents. Il a déploré les attaques contre le convoi de fournitures humanitaires de l'UNRWA et a demandé que soient immédiatement mis en place des couloirs sécurisés pour permettre au personnel médical d'aider et d'évacuer les personnes qui en ont besoin. Le Secrétaire général est resté en contact étroit avec le Premier Ministre libanais, M. Siniora, et s'est entretenu au téléphone avec les dirigeants de la région, dont le Roi Abdallah II de Jordanie et les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de l'Arabie saoudite, de l'Iran et de la Syrie. Il s'est entretenu avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, et prend note de la déclaration du Conseil de la Ligue arabe en faveur des efforts déployés par le Gouvernement libanais pour maintenir la paix et la stabilité.

En plus des événements survenus dans le nord du Liban, dans la nuit du 20 mai, une forte explosion survenue à Beyrouth a fait un mort et au moins 18 blessés, et a gravement endommagé des immeubles du quartier d'Ashrafiyé. Le 21 mai, un autre attentat terroriste de grande envergure s'est produit dans le quartier de Verdun, à Beyrouth. On ne fait état d'aucun mort, mais des hôpitaux ont confirmé que sept personnes au moins ont été blessées. Le 23 mai, 16 personnes au moins ont été blessées au cours d'une troisième explosion qui visait la principale rue commerçante de la ville d'Aley.

Le mois dernier, le 23 avril, deux jeunes gens dont les familles soutiennent le Parti socialiste progressiste de Walid Jumblat ont été enlevés et assassinés. L'ensemble des dirigeants politiques et religieux du pays ont condamné ces meurtres; ils ont appelé au calme et demandé à leurs partisans de faire preuve de retenue et de laisser les autorités compétentes poursuivre les auteurs de ces meurtres.

Dans le sud du Liban, les effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sont de quelque 13 000 personnes. Au cours de la période considérée, dans l'ensemble, la situation est restée calme le long de la Ligne bleue, bien qu'il y ait eu un certain nombre d'affrontements tendus entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les Forces armées libanaises à divers endroits de la Ligne. Dans tous les cas, une intervention rapide de la FINUL a permis de désamorcer la situation.

La persistance des tensions se manifeste également par un certain nombre de panneaux d'affichage provocateurs dressés par le Hezbollah. En outre, les violations aériennes par Israël de la Ligne bleue se sont poursuivies à intervalles réguliers, en violation directe de la résolution 1701 (2006). L'ONU demande de nouveau à Israël de mettre fin à ses violations de l'espace aérien libanais.

Enfin, conformément à la déclaration présidentielle publiée le 17 avril 2007 (S/PRST/2007/12), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 23 mai 2007, que les dispositions en vue de dépêcher une mission indépendante au Liban chargée de faire une évaluation de la surveillance des conditions de sécurité à la frontière libano-syrienne ont été arrêtées. Si les conditions de sécurité le permettent, la mission sera dépêchée au Liban au début de la semaine prochaine.

Enfin, comme le Conseil le sait, le Secrétaire général a récemment nommé M. Michael Williams Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. J'espérais que le nouveau Coordonnateur spécial pourrait être parmi nous aujourd'hui, mais le Secrétaire général l'a dépêché d'urgence dans la région. Il entame aujourd'hui des consultations avec de hauts responsables israéliens et palestiniens. Il se rendra ensuite au Caire où il se réunira avec la Ligue des États arabes et le Gouvernement égyptien. Il fera rapport au

Secrétaire général avant la réunion du Quatuor qui doit avoir lieu à Berlin le 30 mai.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.